

d'un moïen bien plus sérieux & plus important. Comme on l'a fait connoître au public par la voie de l'impression , nous croïons devoir en faire part à nos lecteurs. “ Il existoit autrefois à Marseille , un tribunal d'une espece singuliere. Là tout homme qui croïoit avoir de bonnes raisons pour s'ôter la vie , présentoit une requête , tendant à obtenir la permission de se tuer. Les motifs allégués par le plaignant , étoient soumis au plus rigoureux examen , & lorsqu'il n'étoit pas suffisamment fondé dans sa prétention , les juges , après lui en avoir fait sentir l'injustice , & lui avoir indiqué les ressources qui lui restoient encore , le déboutoient de sa demande , & lui impositoient une amende proportionnée à sa fortune. Mais si le requérant étoit tombé dans un tel excès d'infortune , que son existence fût pour lui un supplice continuél plutôt qu'une jouissance , un arrêt de la cour l'autorisoit à terminer ses maux avec sa vie ; ce qui s'exécutoit sans difficulté „

“ Si une institution pareille étoit renouvelée parmi nous , peut-être seroit-ce un moïen d'arrêter les progrès d'une épidémie dangereuse , qui fait depuis quelques années les plus cruels ravages. Que de victimes on auroit pû dérober au trépas , si un tribunal composé d'hommes sages & éclairés avoit été consulté par tous ceux qui se font rendus coupables de suicide ! Combien d'insensés , que la